

Image not found or type unknown



Déduction aide enfant majeur marié

Par **jose95**, le **15/12/2015 à 10:03**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
J'envisage d'aider ma fille mariée avec 2 enfants pour la scolarité de ces 2 enfants dans des écoles spécialisées, le annuel est de l'ordre de 11 000€.
Puis je déduire de mes revenus cette aide, comment et dans quelle limite?
Merci de votre aide

Par **amajuris**, le **15/12/2015 à 10:09**

bonjour,
je n'ai pas la réponse à votre question.
mais si vous déduisez cette aide de vos revenus, il faut que votre fille la mentionne dans les tiens.
salutations